Réglementation sur la production et la vente de produits cosmétiques

CONTENU

Connaître la réglementation cosmétique :
- Connaître le Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses différents contenus
- Champ d'application et définition (qu'entend-on par produit cosmétique?)
- Sécurité et libre circulation des produits cosmétiques
- Les responsabilités des producteurs dans la commercialisation des produits dits cosmétiques

Rédiger son dossier information produit et maîtriser les règles de l'étiquetage en bonne application du Règlement 1223/2009 :
- Rédiger son DIP (Dossier Information Produit)
- Réaliser une évaluation de la sécurité d'un cosmétique pour la santé humaine
- Les mentions d'étiquetage : quoi préciser sur mon produit ?
- Réaliser sa notification électronique sur le portail européen CPNP

Connaître les bonnes pratiques de fabrication des cosmétiques en termes de risques, de process et de traçabilité :
- Maîtriser les normes des BPF (Bonnes pratiques de Fabrication) cosmétiques (Norme ISO 22716)
- Méthodes et Process : être sensibilisé à la norme Iso 22716

Savoir rédiger sa fiche de fabrication et faire le bilan général de la formation :
- Comment rédiger sa fiche de fabrication de cosmétiques ?
- Importance de la traçabilité, comme fil conducteur de ses démarches
- Bilan collectif de la règlementation cosmétique: tour de table de synthèse des compréhensions ; quelles priorités pour une mise en pratique sur mon exploitation ?

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
Agribio 04

DURÉE : 2 jour(s)

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Mégane Véchambre
conseillerppam@bio-provence.org
Agribio 04
Village Vert- 5 Place de Verdun
04300
FORCALQUIER
Tel. 04 92 72 53 95

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
26/02/2019	04300 Alpes-de-Haute-Provence	Nathalie Padée, Dr en pharmacie

THÈMES

Commercialisation | Transformation | PPAM

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)